

Banquettes 14 Sept. 1911
1238



Chère Marquise,

Le gros Raoul, qui a dû retarder son voyage, me prie de vous présenter encore ses regrets et ses excuses d'avoir été obligé de vous faire faire bond. Il a été assez sérieusement incommodé par la chaleur.

C'est une lettre d'affaires que je vous vous enflage aujourd'hui (cela ne m'arrivera pas souvent) mais je suis occupé et préoccupé depuis plusieurs jours par une difficulté que m'a signalé Antonin. J'aurais voulu vous en entretenir hier mais le moment n'était pas favorable. Je tiens à vous mettre ^{tout} de suite au

Courant pour que vous puissiez
réfléchir à la situation.

I Pour la Donation du Château
et des terres pas de difficultés - vos
intentions pourront être accom-
plies réalisées. - Mais pour la Don-
ation des biens meubles le code exige
sans peine de nullité un "inven-
toire estimatif". Cette disposition
tend à empêcher qu'on fraude le
fisc des droits de mutation. En l'es-
pèce; la donation étant faite à l'Etat
cette raison disparaît, jusqu'il
se paiera les droits à lui-même l'on
pourrait donc se contenter sans doute
d'un inventaire sommaire et super-
ficiel. Mais il offrait encore des
inconvenients (Je pourrais vous les
exposer en trois points). Maurice

Despres, avocat de la liste civile, qui est un de mes très amis, examine soigneusement en ce moment s'il y a un moyen juridique d'exécuter exactement vos volontés primitives. J'aurai la réponse au commencement de la semaine prochaine. Si oui, tout sera pour le mieux.

II Simon, le Bon Royens, est prêt fertile en ressources, m'a suggéré la combinaison suivante que je vous ai soumis. Vous ferez, seulement donation, sous réserve d'usufruit, des immeubles. — cet acte est très simple — et vous y fondez une déclaration que vous avez légué à l'Etat les meubles et objets d'art qui garnissent le château de Gaes.

leek au moment de votre décès (le
plus tard possible!) Une pareille dé-
claration n'a pas de valeur juri-
dique. Mais venant de vous elle au-
rait à nos yeux une valeur morale
qui y suppléerait l'argent, et
je ne doute pas que nous puissions
faire partager cette façon de voir à
l'Etat.

Ainsi vous resteriez entièrement
maître chez vous, votre vie durant,
les formalités qui auraient à rem-
plir l'université de Paris seraient
réduites à un minimum, et vous
auriez tout l'honneur de votre libre
sité.

Puis - je vous prie de réfléchir
à cette proposition éventuelle et
d'en causer avec M. Dusseigneur.
Si vous desirez que je vous ex-
pose plus longuement la question,
je prendrai avec plaisir à Gaes-

beek la jour qui vous conviendra
à partir de Samedi ^{dans le} 1259
Mercredi 20.

Vous avez salué avec joie
la pluie et la fraîcheur, et j'ai
pêré que votre indisposition
n'est plus qu'un mauvais souvenir.

Un ami rependant vous
envoie l'histoire des Jésuites
et du duc d'Orléans, cher à Morel,

Toujours affectueusement à vous

B
Maur Linnou

